

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION CONTINUE – IFPEK

Les actions de formation dispensées par l'IFPEK entrent dans le champ de la formation professionnelle continue et des dispositions des articles L6313-1 à 6353-11 du Code du Travail. Elles sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction des objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

1. INSCRIPTION ET SUIVI DES FORMATIONS

L'inscription doit être effectuée en ligne sur notre site internet sous-forme de formulaire de pré-inscription (<https://ifpek.mp-formation.fr/>). Une notification automatique est envoyée avec un devis au professionnel inscrit ou à son responsable qui valide l'inscription. L'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales des prestations de formation continue – IFPEK.

Une convention et une convocation, accompagnées des modalités pratiques, seront adressées 3 à 4 semaines avant le début de la formation.

Pour des raisons organisationnelles et pédagogiques, le nombre de participants aux formations est limité.

Une attestation d'assiduité et de fin de formation sont délivrées par mail à l'issue de la formation sous réserve que la feuille d'émargements ait été dûment signée. Une attestation de participation DPC est délivrée à l'issue de la formation pour tous les programmes de Développement Professionnel Continu.

2. FORMATIONS « INTER »

Une formation INTER se déroule, le plus souvent, dans les locaux de l'organisme de formation. Elle peut regrouper des salariés libéraux et de différents établissements au sein d'une même session. Les tarifs sont indiqués sur les programmes de formation en nets de taxes et par stagiaire. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques et petits matériels, les frais administratifs et l'accueil dans les locaux de l'IFPEK (frais de déjeuners et de pauses).

Les tarifs ne comprennent pas les frais de déplacements, d'hébergements et de diners des stagiaires. Le déjeuner est pris en commun afin de prolonger, dans un autre cadre, les échanges entre les participants et avec l'intervenant.

3. FORMATIONS « INTRA »

Une formation en INTRA se déroule le plus souvent dans les locaux des établissements de santé qui souhaitent entreprendre la formation, exclusivement pour leurs salariés. Elle peut toutefois se dérouler dans les locaux de l'organisme de formation ou dans d'autres locaux.

La plupart des formations présentées au catalogue peuvent être organisées en Intra. Elles font alors l'objet d'ajustements pour une adaptation au contexte et aux besoins des équipes professionnelles de chaque structure. Les demandes de formation INTRA donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Les tarifs des formations INTRA varient selon les thèmes et la durée ; chaque demande fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière. Les tarifs sont indiqués nets de taxes. Les frais de déplacements, d'hébergements et de restauration du ou des formateurs sont à la charge du client. Les déjeuners sont prévus par le client.

4. ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE L'IFPEK

L'IFPEK se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation INTER ou INTRA dès lors que les conditions de réalisation ne sont pas réunies. Les causes d'annulation peuvent être les suivantes : effectif insuffisant, problème technique ou logistique, indisponibilité du formateur en cas de maladie ou en cas de force majeure reconnue. L'annulation ou le report est signalé par mail aux stagiaires ou aux responsables formation des établissements de santé, au plus tard 15 jours avant le début de la formation. De nouvelles dates seront proposées dans la mesure du possible. Aucune indemnité n'est due au stagiaire ou à son employeur du fait de l'annulation ou du report de la formation du fait de l'Ifpek.

5. ANNULATION – ABSENCE DU FAIT DU STAGIAIRE / CLIENT

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais engagés par l'IFPEK. Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par mail. A défaut, si l'annulation survient moins de 7 jours avant le début du stage, 30 % du coût total de la formation pourront être facturés au client.

6. ABSENCE DU STAGIAIRE / CLIENT

Toute formation à laquelle le stagiaire a partiellement assisté sera facturée en intégralité.

7. FACTURATION – CONDITIONS ET DELAIS DE PAIEMENTS

Tous nos tarifs sont stipulés nets de taxes, l'IFPEK n'étant pas assujetti à la TVA. Une facture sera établie et envoyée au client.

Pour les professionnels libéraux, les formations DPC seront facturées selon le montant de prise en charge de l'ANDPC. Une facture du reliquat leur sera alors adressée.

Pour les stagiaires salariés, la facture sera adressée à l'employeur dans son intégralité. Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé de la formation. Toute facture devra être réglée à l'IFPEK à sa réception. En cas de retard de paiement une pénalité à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (décret 2009-138 du 09 février 2009). Tout retard de paiement entraîne une procédure de recouvrement. Les indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement sont de 40 €.

8. REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE

Lors de la participation aux formations, le stagiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue, dont il déclare avoir pris connaissance et en accepte les termes.

9. LITIGE

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Rennes sera seul compétent pour se prononcer sur ce litige.

10. RESPONSABILITE

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de l'IFPEK : Assurance AXA n° contrat : 2398612404.

11. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Par l'acceptation de ces conditions générales des prestations, vous consentez à ce que le Service Formation Continue de l'IFPEK collecte et utilise des données pour la réalisation du contrat souscrit, et vous informe a posteriori régulièrement de nouvelles formations, journées d'études en rapport avec votre activité professionnelle. Vous pourrez vous désinscrire à tout moment de ce service en informant directement le Service Formation Continue de l'IFPEK.

Se reporter à la Politique générale de protection des données à caractère personnel de l'IFPEK :

<https://www.ifpek.org/politique-de-confidentialite-2/>

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les supports transmis lors des sessions de formation, objet de droit de propriété intellectuelle, sont et restent la propriété exclusive des auteurs et ne peuvent être exploités, utilisés et diffusés, sans autorisation formelle de l'auteur. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces données pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.